

De: Accès à l'information - Chaudière-Appalaches
Envoyé: 18 octobre 2024 15:30
À:
Cc:
Objet: RE: 200882048_ |Demande Fiche Urgence-Environnement # T-12-2011-05-16-01
Pièces jointes: 2011-05-12_Intervention d'Urgence-Environnement_biffé.pdf; Art. 53-54.pdf; Avis de recours.pdf

V/Réf. :

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 octobre dernier, concernant une intervention d'Urgence-Environnement au 435, rue des Pins, Saint-Elzéar (T-12-2011-05-16-01).

Vous trouverez, en pièce jointe, le document visé par votre demande.

Vous noterez que, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de la Chaudière-Appalaches /XP

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

No Référence: 7110-12-11-26022-01

T-12-2011-05-12 - 1

Date événement: 2011-05-12 Heure événement: 11H00

Organisme imp: PHILIPPE GOSSELIN & ASSOCIÉS LIMITÉE

1349 1725

Adr organisme: 54, RUE NOTRE-DAME NORD

Ville organisme: SAINTE-MARIE

Endroit événement: LES EXCAVATIONS BRUNO TURCOTTE INC., 435, RUE DES PINS

Y2027875

Ville événement: SAINT-ELZÉAR

Produit en cause: DIESEL

Nb photo: 8

Tel organisme: 418-387-4019

Poste:

Code postal: G6E3Z5

Code sp:

No ville: 26022

État du Produit: LIQUIDE

Non classé:	
Classe:	3.3
ONU:	1202

Quantité: APPROXIMATIVE

Impliqué: 1900

Déversé: 1900

Récupéré: 1900

Aspects humains

Sans objet: X

Évacué:

Blessé:

Traité:

Hospitalisé:

Décédé:

SECTEUR: COMMERCIAL

IMPACT: SOL

TYPE D'ÉVÉNEMENT: MANUTENTION

SOMMAIRE: DÉVERSEMENT DE 1900 LITRES DE DIESEL AU SOL LORS DU REMPLISSAGE D'UN RÉSERVOIR

Signalé: art. 53-54

Signalé par le MEF: NON

Retour appel: 11H35

Organisme: PHILIPPE GOSSELIN & ASSOCIÉS LIMITÉE

Fin conversation: 11H40

Téléphone: art. 53-54

Date: 2011-05-12

PERSONNES PRÉSENTE SUR LES LIEUX

Sortie: OUI

Heure arrivée: 12H48

Environnement: JOELLE G.-GODBOUT

Heure départ: 19H45

Org impliqué:

Temps total: 1377

Municipale: YVAN BERTHIAUME, INSPECTEUR MUNICIPAL DE SAINT-ELZÉAR

Nbs sortie: 1

Autres: LES EXCAVATIONS BRUNO TURCOTTE INC., RÉCUPÉRATEUR CLAUDE BOUTIN

Catégorie: 1

Demande travaux: NON

Émission 115: NON

Fonds urgence: NON

Per Traitement:

Transféré: IND

Zone: 19 X: 342208 Y: 5141907

Datum: NAD83

Signature: 

Date: 2011-05-16

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

No Référence: 7110-12-11-26022-01

T-12-2011-05-12 - 1

Rapport détaillé: 12h15 - Signalement d'un déversement de diesel via Éric Bonin. Quantité et circonstances du déversement inconnues.

12h48 - Je me présente sur les lieux. Je constate le déversement d'hydrocarbures dans le stationnement en gravier du 435, rue des Pins, propriété de Les Excavations Bruno Turcotte inc. Le stationnement étant en pente, du diesel s'écoule dans la rue des Pins.

Deux employés de la compagnie Philippe Gosselin & Associés Limitée s'affèrent à étendre de l'absorbant granulaire dans la rue des Pins à partir du 435 et ce sur près de 300m en direction Est. En raison des fortes précipitations et de la pente de la rue, l'absorbant granulaire est rapidement lessivé dans les grilles d'égouts pluviales. Je demande donc à ce que les grilles d'égouts soient bouchées.

Un camion vacuum de la compagnie Claude Boutin se présente sur les lieux et débute le pompage des 3 égouts pluviaux ayant reçu du diesel et de l'absorbant granulaire.

13h15 - M. [redacted] art. 53-54 responsable des ressources matérielles chez Philippe Gosselin & Associés Limitée à l'origine du signalement à l'UE, se présente sur les lieux. Il ne connaît pas la quantité déversée ni les circonstances de l'accident. Je lui demande de faire les recherches nécessaires afin d'obtenir une estimation des quantités déversées et donc à récupérer.

M. [redacted] art. 53-54 m'informe que l'inspecteur municipal de Saint-Elzéar, Monsieur Yvan Berthiaume [redacted] art. 53-54 s'est présenté sur les lieux vers 12h00. Il aurait inspecté les grilles d'égouts pluviales et la sortie de l'égout pluvial au fossé mais n'y aurait pas constaté d'hydrocarbures. Je demande à voir la sortie de l'égout pluvial également. Je n'y observe pas d'hydrocarbures, mais je demande à ce qu'un boudin absorbant y soit installé étant donné que j'ai constaté que du diesel avait atteint 3 grilles d'égouts pluviales en amont.

Localisation du réservoir en cause: UTM NAD 83, 19 T X 0342208, Y 5141907 (précision 9.8m).

Localisation des grilles d'égouts pluviales dans lesquelles se sont écoulées du diesel et lesquelles ont été pompées (solide et liquide) par la compagnie Claude Boutin (numérotation des grilles de l'amont vers l'aval);

1ere : UTM NAD 83, 19 T X 0342227, Y 5141943 (précision 7.4m)

2e: UTM NAD 83, 19 T X 0342296, Y 5142006 (précision 4.3m)

3e: UTM NAD 83, 19 T X 0342339, Y 5142043 (précision 5.4m)

Sortie de l'égout pluvial: UTM NAD 83, 19 T X 0342454, Y 5142091 (précision 2m)

13h30 - M. Bruno Turcotte, de Les Excavations Bruno Turcotte inc., débute le creusage du stationnement en gravier avec une excavatrice sur environ 1 pied de profondeur et forme des digues de sol pour retenir les eaux de ruissellement de s'écouler vers la rue. Le sol et le gravier contaminé par le diesel est envoyé chez Solution Eau-Air-Sol à St-Lambert.

14h50 - Arrivée d'un balai mécanique industriel et début du nettoyage de la chaussée. Pompage en continue des 3 égouts pluviales.

15h30 - L'employé à l'origine du déversement se présente sur les lieux. Il me confirme que 1860 litres de diesel (selon le compteur du camion) auraient été déversés au sol. Le réservoir pouvant contenir 4 000 litres aurait débordé ayant été laissé sans surveillance.

Signature: _____



Date: 2011-05-16

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

No Référence: 7110-12-11-26022-01

T-12-2011-05-12 - 1

Rapport détaillé: La dalle de béton sous le réservoir est cassée et enlevée. Excavation sur près de 6 pieds de profondeur jusqu'à l'atteinte du drain de fondation et de la base du solage du bâtiment. Je constate des hydrocarbures dans le tuyau de drain de fondation. La sortie du drain serait à l'égout pluvial mais l'emplacement exact est inconnu. Selon M. Turcotte, il y aurait du gravier concassé sur environ 20 pieds de profondeur. Le solage du bâtiment n'est pas fissuré et semble étanche ce qui me porte à croire que du diesel n'a pas pu s'infiltrer dans le bâtiment par le solage.

19h00 - La situation est stable. Il n'y a plus de diesel qui suinte du sol dans la tranchée. 75% du stationnement est complètement décapé sur environ 1 pied de profondeur. Les huiles en surface ont été pompées. Une petite tranchée supplémentaire a été creusée dans le stationnement pour contenir les eaux huileuses qui risqueraient de ruisseler dans la rue à cause des précipitations.

M. Bruno Turcotte m'informe que 12 camions d'environ 21 tonnes de sol et de gravier contaminés ont été expédiés chez Solution Eau-Air-Sol de St-Lambert. Le camion vacuum de la compagnie Claude Boutin serait plein soit environ 8000 gallons d'eaux huileuses et d'absorbants granulaires souillés.

Je demande à ce qu'une caractérisation du terrain (critères commerciaux-industriels) soit réalisée avant la remise en état des lieux. J'informe M. [redacted] art. 53-54 que Philippe Gosselin & Associés Limitée recevront une lettre à cet effet.

19h45 - Je quitte les lieux.

Signature: _____



Date: 2011-05-16

Nom : Philippe Gosselin & Associés Limitée

Municipalité : Saint-Elzéar

Date : 2011-05-16

N/D : 7110-12-10-26022

Photo # 1 : DSCN0082

Note : Lieu du déversement.

La flèche rouge identifie le réservoir de diesel en cause.



Photo # 2 : DSCN0083

Note : La flèche rouge identifie le réservoir de diesel en cause.

Capacité de 4 000 litres.



Photo # 3 : DSCN0091

Note : Iridescence sur le sol dans le stationnement en gravier.



Nom : Philippe Gosselin & Associés Limitée

Municipalité : Saint-Elzéar

Date : 2011-05-16

N/D : 7110-12-10-26022

Photo # 4 : DSCN0093

Note : Étendue du déversement dans la rue des Pins, direction Est.



Photo # 5 : DSCN0113

Note : Boudins installés pour capter le diesel s'écoulant vers l'égout pluvial.

Photo # 6 : DSCN0102

Note : Excavation du sol contaminé dans le stationnement.



Nom : Philippe Gosselin & Associés Limitée

Municipalité : Saint-Elzéar

Date : 2011-05-16

N/D : 7110-12-10-26022

Photo # 7 : DSCN0120

Note : Enlèvement du réservoir en cause pour excaver sous la dalle de béton.

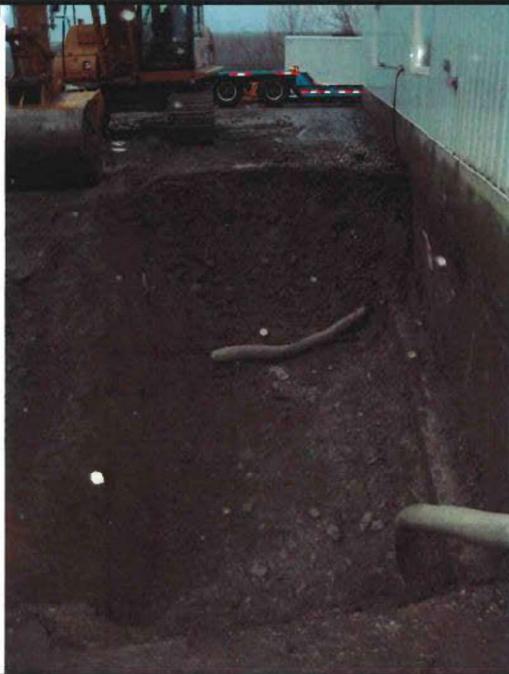


Photo # 8 : DSCN0124

Note : Excavation jusqu'au drain de fondation du bâtiment (5-6 pieds de profondeur).

COMPTE RENDU D'APPEL

T-

A.R. : 12-20110516-0560

ALERTE

Date de l'appel : **2011-05-16**

(année, mois, jour)

Reçu par : **Josianne Cantin**

Heure de réception de l'appel au COG :

11 h 30

Date événement : **2011-05-16**

(année, mois, jour)

Heure événement : **11 h 00**

COORDONNÉES

Nom de l'interlocuteur : art. 53-54

Fonction : **Responsable ressources matérielles**

Organisme : **Huile Philippe Gosselin**

Nom de la personne à rappeler : art. 53-54

Fonction : **Responsable ressources matérielles**

Organisme : **Huile Philippe Gosselin**

Adresse : **424 2^e avenue**

N° de téléphone : **418-389-4238**

Ville : **Sainte-Marie-de-Beauce**

Localisation de l'événement : **435 rue des Pins**

Nom de la ville : **Saint-Elzéar**

N° de la ville : **26022**

TYPE D'ÉVÉNEMENT

- | | | | | | | | |
|-------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Aérien | <input type="checkbox"/> | Bris d'équipement | <input type="checkbox"/> | Incendie | <input type="checkbox"/> | Déversement illégal | <input type="checkbox"/> |
| Ferroviaire | <input type="checkbox"/> | Glissement de terrain | <input type="checkbox"/> | Pluie diluvienne | <input type="checkbox"/> | Inondation | <input type="checkbox"/> |
| Manutention | <input type="checkbox"/> | Maritime | <input type="checkbox"/> | Travaux en milieux humides | <input type="checkbox"/> | Réservoir | <input type="checkbox"/> |
| Routier | <input type="checkbox"/> | Tornade | <input type="checkbox"/> | | | Fuite de gaz | <input type="checkbox"/> |
| | | | | | | Autres : inconnue | <input checked="" type="checkbox"/> |

Produit (s) en cause : **Diesel blanc**

Quantité estimée : **inconnue**

Description sommaire de l'événement : **Déversement de quantité inconnue au moment de l'appel de diesel blanc, survenu lors d'une livraison. La cause du déversement est également inconnue. L'interlocuteur n'a aucune information supplémentaire, et est en route pour les lieux présentement.**

TRANSFERT

Immédiat

Différé

N° de région : **12**

Heure à laquelle l'intervenant de garde a été prévenu par téléavertisseur : **11 h 33**

Nom de l'intervenant : **Éric Bonin**

Heure du retour d'appel : **11 h 35**

Commentaires :

TRAITEMENT TERMINÉ : 11 h 37

Signature : _____

Date : **2011-05-16** _____

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

PAR MESSAGERIE

Sainte-Marie, le 19 mai 2011

Philippe Gosselin & Associés limitée
1133, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M9

N/Réf. : 7110-12-11-26022-01
400816891

**Objet : Déversement d'une matière dangereuse (diesel) au 435, rue des Pins à
Saint-Elzéar**

Mesdames,
Messieurs,

La présente fait suite à une intervention réalisée le 16 mai 2011 par une intervenante d'Urgence-Environnement Québec concernant un déversement de diesel survenu à l'endroit mentionné en objet.

En effet, nous avons constaté que le terrain de l'entreprise Les Excavations Bruno Turcotte inc. a été contaminé par le déversement du réservoir de diesel annexé au bâtiment. Selon les renseignements obtenus lors de notre inspection, près de 1 800 litres de diesel auraient été déversés. De plus, une partie du diesel a atteint l'égout pluvial.

Ainsi, dans le cas d'une contamination, le propriétaire ayant causé un tel dommage est responsable et doit prendre les mesures nécessaires afin de remédier à la situation, et ce, sans délai. Vous devez donc vous assurer, conformément à l'article 9 du *Règlement sur les matières dangereuses* (Q-2, r. 15.2), que la matière dangereuse déversée ainsi que les matières contaminées par celle-ci soient récupérées.

Bien que des travaux sommaires de décontamination du sol aient été réalisés le 16 mai 2011, il s'agit de s'assurer que le terrain n'ait plus de trace de cet événement.

...2

URGENCE-ENVIRONNEMENT
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>
Courriel : eric.bonin@mddep.gouv.qc.ca

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000
Télécopieur : 418 386-8080

Par conséquent, le niveau de décontamination à atteindre doit permettre de remettre le terrain dans l'état dans lequel il était avant ce déversement. Tous les sols et les eaux contaminés, excavés ou récupérés, doivent être disposés ou traités dans un lieu dûment autorisé à cet effet par le Ministère.

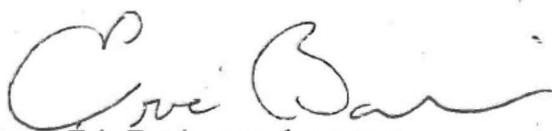
Afin de s'assurer du respect de ces exigences, nous vous demandons de mandater un consultant afin de procéder aux travaux de réhabilitation. À titre d'information, vous trouverez à l'adresse Internet suivante la liste des experts accrédités dans le domaine des terrains contaminés : http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/experts/liste_experts.pdf.

Un rapport démontrant la décontamination du site du déversement devra être acheminé au Ministère d'ici le 10 juin 2011.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M^{me} Mélanie Plante, coordonnatrice par intérim au Secteur industriel, au 418 386-8000, poste 247, ou par courriel à melanie.plante@mddep.gouv.qc.ca.

À défaut de vous conformer à la présente, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

ÉB/JGG/cp



Eric Bonin, coordonnateur
Urgence-Environnement

c. c. Les Excavations Bruno Turcotte inc.